



SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES

AVIS PUBLIC

AVIS DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 6 novembre 2018 à 19 h 30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

2012, 7e Avenue :

La demande vise à autoriser la construction d'une remise avec une superficie de 14,9 m² au lieu de 10 m² maximum comme l'exige le Règlement de zonage n° 480-85.

463, rang du Petit-Capsa :

La demande vise à autoriser la construction d'un garage privé détaché en cour avant au lieu de la cour latérale ou arrière uniquement comme l'exige le Règlement de zonage n° 480-85. Le garage serait à 2,8 m de la ligne avant considérant la présence importante d'une bande de protection riveraine qui occupe toute la cour arrière et latérale.

4980-A, rue des Bocages :

La demande vise à autoriser l'agrandissement de la résidence unifamiliale avec une marge de recul avant à 3,93 m au lieu de 6 m minimum comme l'exige le Règlement de zonage n° 480-85. L'agrandissement serait sous la structure du toit déjà existante.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Ce 17 octobre 2018

Le greffier,
Daniel Martineau, notaire
www.ville.st-augustin.qc.ca